EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MI SEANCE 28 mai 2024

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le A

ID: 038-213803570-20240531-DEL202432SUBCI-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-deux mai deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS: Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne RABATEL, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN.

ABSENTS: Christophe MASAT, Thierry VERGER, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

POUVOIRS: Sophie VIAL donne pouvoir à Murielle SALCEDO, Massimo BUSSA donne pouvoir à Magali GUILLOT, Marie-Pierre MANGE donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents: 15 Votants:18

DEL 2024 32 Demande de subvention cimetière (Votée à l'unanimité)

Madame le Maire précise que la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ souhaite refaire l'allée principale de son cimetière suites à de nombreuses plaintes de personnes à mobilité réduite qui rencontrent de grosses difficultés de déplacement sur les allées en gravillons. En effet, le revêtement actuel ne permet pas le déplacement de personnes avec un déambulateur ou un fauteuil roulant. La mise en place d'un enrobé permettrait l'accès aux allées transversales de toutes les personnes à mobilités réduites. Un tiers des allées transversales sont également réalisées dans ce projet

Le coût pour l'allée du cimetière est d'un montant de 16 734.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant H.T. des travaux :

16 734.50€ HT

Financement département

5 856 €HT

Autofinancement de la commune :

10 878.50€ HT

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour copie conforme au registre le 30 mai 2024 ;

Le secrétaire

Pascal CROIBIER